

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2020/07 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2020/04	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 17

POUR : 17 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix février deux mille vingt, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 28/01/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURE DU COEUR

Vu la délibération n°DC2019/102 du conseil communautaire du 16/10/2019 confiant délégation au Bureau notamment pour la détermination des tarifs de billetterie appliqués au Parc Argonne Découverte notamment ;

Vu la délibération n°DB2019/51 du Bureau en date du 11/12/2020 fixant les tarifs 2020 du PAD ;

Vu la demande formulée par l'association « Cultures du Cœur » en date du 20/12/2019 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec l'association Culture du Cœur Champagne-Ardenne visant à permettre un accès gratuit au PAD en 2020 sur la base de 15 entrées Adultes et 25 entrées Enfants.
- Considérant que ce partenariat tient plus d'une politique sociale que d'une action de promotion du Parc Argonne Découverte, DECIDE que cette dépense sera supportée par le Budget Général.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

